

Formulaire I – Conditions et déclaration d'intention

Rénovation efficace | Bâtiment consommant moins de 150 000 m³/an

Dans le cadre de son Plan global en efficacité énergétique, Énergir offre à sa clientèle des subventions afin de l'aider à réduire sa consommation de gaz naturel.

Ce document s'adresse au client actuel du marché Affaires d'Énergir¹ ou en voie de le devenir, dont la consommation annuelle de gaz naturel est inférieure à 150 000 m³ et qui souhaite réaliser des travaux de rénovation visant le remplacement de fenêtres et/ou l'amélioration de l'isolation de toits ou de murs.

Ce document explique les conditions du volet Rénovation efficace (le « Volet ») et permet au client de déclarer à Énergir son intention d'y participer.

Pour le dépôt des demandes ou pour toute information administrative relative au suivi des dossiers, vous pouvez nous joindre,

par courriel :

efficaciteenergetique@energir.com

ou par téléphone :

514 598-3410



Conditions

Critères d'admissibilité

- Utiliser le gaz naturel comme principale source d'énergie pour le chauffage de l'espace du bâtiment visé par le projet.
- Être un client d'Énergir, ou en voie de le devenir¹, consommant moins de 150 000 m³ de gaz naturel par année².
- Œuvrer dans l'un des secteurs d'activité suivants :
 - le secteur commercial;
 - le secteur multihabitation de quatre logements ou plus;
 - le secteur institutionnel;
 - le secteur industriel.
- Dépasser les exigences minimales³ dans le projet de rénovation.
- Présenter la demande de participation à Énergir avant la réalisation du projet de rénovation en remplissant ce formulaire de déclaration d'intention (en page 3). Énergir considère que le début des travaux correspond à la date de signature du premier contrat visant la réalisation du projet de rénovation.

Exigences minimales

Fenêtres

Tous les types

RSI 0,44 R 2,5

Murs

Tous les types

RSI 3,33 R 18,9

Toits

Type I

Toits avec combles
(beaucoup d'espace pour isolation entre plafond et toit)

RSI 8,33 R 47,3

Type II

Poutrelles à membrures parallèles et toits à solives

(peu d'espace pour isolation entre plafond et toit)

RSI 4,35 R 24,7

Type III

Tous les autres toits, par exemple, dalles de béton avec isolant rigide

RSI 3,45 R 19,6

¹ S'adresse aussi à ceux en voie de devenir clients d'Énergir. Un contrat devra avoir été signé avec votre représentant commercial, et un numéro de compte d'Énergir devra avoir été déterminé afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière offerte.

² D'autres conditions s'appliquent pour les clients dont la consommation annuelle de gaz naturel est supérieure à 150 000 m³. Consultez le energir.com/renovation-efficace pour plus de détails.

³ Les projets visant l'isolation de toits ou de murs devront permettre une amélioration de la performance énergétique par rapport à la situation qui prévalait avant les travaux de rénovation.

Formulaire I – Conditions et déclaration d'intention

Rénovation efficace | Bâtiment consommant moins de 150 000 m³/an

Calcul du montant de la subvention

- **30 \$ par mètre carré** de **fenêtres** admissibles remplacées jusqu'à un maximum de **7,5 %** du coût d'achat et d'installation des nouvelles fenêtres.
- **8 \$ par mètre carré** de **murs** ou de **toits** rénovés admissibles jusqu'à un maximum de **75 %** du coût d'achat et d'installation.

Le montant total de subvention ne pourra dépasser **40 000 \$** par année financière par numéro de compte d'Énergir (un projet peut comprendre plus d'un type de mesure). Les demandes de moins de 500 \$ ne sont pas admissibles.

Contribution d'autres organismes

Tout client participant et adhérent à un autre programme d'aide financière pour la réalisation de son projet s'engage à déclarer à Énergir toute somme reçue et/ou à recevoir d'autres distributeurs d'énergie ou organismes gouvernementaux dans le cadre du même projet. Énergir versera au client l'aide financière prévue au présent volet du programme réduite en fonction des contributions versées par d'autres organismes dans le cadre du même projet, afin que la portion payable par le client représente au minimum 25 % des coûts relatifs à ce projet.

Étapes de réalisation

Étape 1

Le client envoie sa déclaration d'intention à Énergir (formulaire I).

Étape 2

Énergir accuse réception de la déclaration d'intention au client par courriel. À partir de la date d'envoi de l'accusé de réception de la déclaration d'intention, le client dispose d'un an pour réaliser les travaux de rénovation et déposer à Énergir ses documents de fin de travaux (formulaire II et pièces justificatives)¹.

Étape 3

Le client réalise ses travaux de rénovation.

Étape 4

Le client dépose le [Formulaire II – Après travaux](#) dûment rempli et accompagné des documents suivants :

- photos avant les travaux (travaux d'isolation seulement);
- photos après les travaux;
- une copie de la soumission de l'entrepreneur;
- une copie des factures des travaux de rénovations;
- les fiches techniques des fenêtres ou matériaux d'isolation lorsque disponibles;
- tout autre document exigé par Énergir aux fins de l'analyse de la demande.

Étape 5

Énergir analyse le dossier et demande des modifications si nécessaire. Énergir confirme par écrit l'acceptation ou le refus de l'aide financière ainsi que le montant de subvention accordé.

Étape 6

Le client remet à Énergir [une facture](#) réclamant le montant de la subvention ainsi que les taxes applicables.

Étape 7

Lorsque le dossier est jugé complet et conforme aux modalités du volet, Énergir émet le chèque et en informe le client.

Étape 8

Énergir se réserve le droit de réaliser une visite d'inspection aléatoire sur les lieux du projet dans les 24 mois qui suivent la réalisation du projet. Si cette inspection révèle que des travaux de rénovation déclarés n'ont pas été implantés, le client s'engage à rembourser immédiatement à Énergir la subvention octroyée.

.....

¹ Passé ce délai, Énergir se réserve le droit de refuser l'admissibilité à l'aide financière.

Formulaire I – Conditions et déclaration d'intention

Rénovation efficace | Bâtiment consommant moins de 150 000 m³/an

* Champs obligatoires

Section 1 – Identification du client

* Nom de l'entreprise :

* Numéro de compte Énergir¹ :

* Adresse de service :

* Ville : * Code postal :

* Personne-ressource :

Titre :

Propriétaire du bâtiment :

Adresse postale (si différente de celle indiquée ci-dessus) :

Ville : Code postal :

* Téléphone : * Cellulaire :

* Courriel :

Section 2 – Description des travaux

* Types de travaux envisagés :

Remplacement de fenêtres

Isolation de murs

Isolation de toits

Date prévue de début des travaux :

Date prévue de fin des travaux :

Section 3 – Déclaration

En inscrivant mon nom ci-après et en transmettant le présent formulaire par courriel à Énergir², je signifie à Énergir mon intention de participer à ce Volet portant sur les installations sises à l'adresse indiquée dans ce formulaire.

Je reconnais avoir pris connaissance des critères d'admissibilité et de toutes les conditions du Volet du programme apparaissant dans le présent document et confirme le respect desdites conditions.

Je déclare que les renseignements fournis dans tous les documents transmis dans le cadre de sa participation à ce Volet sont exacts et complets.

* Nom de l'entreprise cliente :

* Nom de la personne-ressource (client) :

* Titre :

* Date :

jour / mois / année

Message important

Avant la réalisation des travaux de rénovation, n'oubliez pas de :

- prendre des photos;
- envoyer ce document à Énergir.

Énergir se réserve le droit de modifier le Volet ou d'y mettre fin en tout temps, sans préavis. De plus, Énergir se réserve le droit d'interpréter les modalités du Volet. Ce Volet prendra fin automatiquement sans aucun avis ni délai, advenant que la Régie de l'énergie mette fin au programme ou le modifie de façon telle qu'Énergir ne soit plus autorisée à octroyer l'aide financière prévue aux présentes.

¹ Si les installations ou les bâtiments comportent différents numéros de compte Énergir, soumettez une demande d'aide financière par numéro de compte Énergir.

² Le présent formulaire doit être envoyé par courriel à Énergir par le client ou bien celui-ci doit être mis en copie conforme lors de l'envoi.

Par courriel : efficaciteenergetique@energir.com

Plus d'information : energir.com/renovation-efficace

ENVOYER